

## Réflexions et Questions sur le projet de champ captant du Médoc

### Sur les besoins en eau de la Métropole et communes voisines :

Seulement 10 % de l'eau potable est destinée à être buée ! Quel gaspillage que d'utiliser de l'eau pure des profondeurs pour l'arrosage des jardins, les chasses d'eau, les douches, le lavage des voitures les karchers.... Sans compter les fuites colossales des réseaux vétustes.

### Sur la capacité de régénération des nappes

La métropole va substituer un volume pompé dans l'éocène (sous ses pieds) déjà déficitaire par un volume pompé dans l'oligocène (sous le Médoc) d'eau qui est là depuis très longtemps. Ce dernier se renouvelle parait-il « plus vite »... On aimerait un ordre de grandeur du temps de renouvellement : un mois, un an, dix ans, dix siècles, dix millénaires ? Ne veut-on pas vider une réserve d'eau de qualité qui, à l'échelle humaine, ne sera en fait jamais renouvelée, comme le charbon ou le pétrole ?

### Sur les dommages collatéraux

#### *Baisse du niveau des nappes*

Le prélèvement d'eau profonde peut-il ne pas affecter les nappes superficielles qui font vivre les arbres et donc modèlent nos paysages ? L'étanchéité entre couches est loin d'être prouvée, sur des zones vastes et hétérogènes. Donc il y aura baisse de niveau...

De combien ? Sans mettre en doute les capacités et la puissance de calcul du BRGM, les modèles ne valent que par le nombre et la qualité des données qu'on y rentre, qui sont issues de quelques forages sur des périodes courtes. Les résultats sont donc entachés de fortes incertitudes ! Et vraisemblablement la baisse de niveau sera beaucoup plus forte sur les deux communes où sont concentrés les puits que sur la moyenne des zones affectées

#### *Baisse de pression ?*

Le prélèvement massif et concentré dans une zone souterraine va-t-il provoquer une baisse de pression en profondeur, avec éventuellement des mouvements de terrain et des affaissements en surface ?

#### *Conséquence sur les arbres*

Constatés localement lors de baisses de niveau de cours d'eau, le manque d'eau entraîne le déclin d'abord des feuillus et ensuite des résineux. L'affaiblissement des arbres réduit leur résistance aux attaques des insectes et des champignons et multiplie les causes de mortalité et ce, en quelques années. Il n'y aura pas besoin d'attendre le réchauffement climatique et ses conséquences dans cinquante ans. De plus, la lutte contre l'incendie utilise des réserves alimentées par des puits à faible profondeur : seront-ils encore alimentés ?

### *La forêt*

C'est le paysage du Médoc et pour partie son attractivité touristique, une grande part de son activité économique par la production de bois, et un puits à carbone indispensable au ralentissement du réchauffement climatique. Sa disparition serait évidemment catastrophique pour ceux qui en vivent, pour ceux qui y évoluent, et même à l'échelon national pour le carbone.

### *Les contraintes locales*

A l'abord immédiat de chaque puits, ainsi que du stockage, l'accès est interdit. Mais qu'en est-il au-delà, sur le territoire de la commune ? N'y aura-t-il pas à terme un arrêté préfectoral interdisant l'utilisation d'engrais, de véhicules à moteur, voire la présence d'animaux domestiques si les couches ne sont pas étanches et que la nappe profonde peut être polluée par des infiltrations ?

On peut supposer que la métropole prendra intégralement à sa charge les modifications de forage des communes qui perdront leur accès actuel à l'eau et les éventuelles conséquences pour les abonnés. Garderont-elles leur indépendance, ou la métropole se chargera-t-elle de les fournir en eau, suivant sa volonté et à ses conditions qui pourraient évoluer avec le temps ? Dans les deux cas, auront-elles la possibilité d'augmenter leur prélèvement si leur population augmente, à l'instar de la métropole ?

### Sur les alternatives et l'urgence

Depuis plus de 10 ans que ce projet est (discrètement) dans les cartons, il y avait largement le temps d'étudier et de préparer des solutions alternatives. L'argument d'urgence en faveur du champ captant résulte au mieux d'un déficit de projection sur l'avenir, au pire d'une volonté délibérée de se priver d'alternative.

Le traitement de l'eau de la Garonne, abondante, pose évidemment des problèmes techniques, mais qui sont certainement surmontables, question de moyens et d'adaptation éventuelle de normes...

### Sur le principe de précaution

Depuis 2005, la Constitution a inclus la Charte de l'environnement qui indique (art 5) : « lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veilleront, par application du principe de précaution, et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »

Il y a manifestement un risque sérieux pour l'environnement, et une grande incertitude sur les études. Reste à appliquer la constitution, trouver une solution pérenne, agir avec prudence et penser déjà aux dédommagements en cas de préjudices irréversibles à la population locale.